

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGÈ,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1856

ESSAI SUR QUELQUES MONNAIES INEXPLIQUÉES.

LETTRE A M. THOMSEN,

CONSERVATEUR DU CABINET ROYAL NUMISMATIQUE, A COPENHAGUE.

PL. XI.

MONSIEUR ET HONORABLE AMI,

Vous avez publié, en 1854, trois planches de monnaies inexpliquées provenant de votre collection. L'année suivante, vous avez reproduit, dans la *Revue numismatique*, publiée par M. le docteur Grote ⁽¹⁾, ces mêmes planches avec un texte explicatif. Il en résulte que déjà alors un bon nombre de ces monnaies n'étaient plus pour vous énigmatiques et que, par suite d'études suivies et de découvertes nouvelles, vous étiez parvenu à en déterminer plusieurs. Il en reste encore quelques-unes qui ont exercé la sagacité des numismates, sans qu'ils soient parvenus à les reconnaître. Depuis longtemps j'avais voulu, à mon tour, en faire l'objet de mes études ; j'avais réuni, à cet effet, des notes que je desirais vous soumettre ; mais découragé par les tristes événements qui, il y a trois ans, ont désolé ma famille, je ne m'en étais plus occupé et je les avais, pour ainsi dire, entièrement

(1) *Blätter für Münzkunde*, 1855, livr. 16, 25 et 24.

oubliées. Je vous envoie donc aujourd'hui, un peu tardivement, les résultats de mes méditations, sous la forme bien modeste d'un simple essai.

N° 1. *Av.* Légende à lettres embrouillées, que je lis :
D(*ominus*) N(*oster*) HLVDVICVS. IMP(*era-*
tor) AVG(*ustus*). Profil barbare diadémé et
drapé, à droite.

Rev. Légende id., dans laquelle je crois reconnaître :
MVNVS DIVINVM. Croix dont deux branches
allongées traversent la légende.

Les pièces de ce genre ont déjà été l'objet d'un examen sérieux de la part des numismates : les uns y ont vu des monnaies, d'autres, à la tête desquels se place M. Fillon, les considèrent comme des pièces de plaisir. Je suis loin de contester la dernière explication pour quelques-unes de ces pièces ; mais je ne crois pas qu'elle puisse être appliquée à toutes les pièces barbares du genre de la vôtre, et dont on trouve un si grand nombre, en Hollande, dans les pays d'Outre-Rhin et en général dans tout le Nord. Elles paraissent avoir eu, dans ces pays, un cours, je ne dirai pas légal, mais un cours tel que les monnaies étrangères doivent en avoir dans un pays où le numéraire national n'existe pas, ou dans lequel il est rare, ou du moins peu répandu. Ces pièces barbares, qui n'ont pas toujours le même poids et le même aloi, paraissent, par le grand nombre qu'on en retrouve, avoir été fabriquées dans le Nord, et elles semblent même y avoir joui d'une grande faveur. Je ne crois donc pas, en résumé, qu'elles aient été toutes fabriquées pour certaines circonstances et à plaisir ; je pense, au con-

traire, qu'un grand nombre ont servi à la circulation, dans les pays septentrionaux, où pendant très-longtemps le numéraire national a fait défaut. Je suis très-porté à croire même, que le type de ces pièces y a longtemps régné, et que plus il s'éloigne du type primitif, plus il doit être considéré comme récent.

N° 2. *Av.* ✠ MADICONISE. S entre deux eroisettes.

Rev. ✠ GVILELMVS. Croix dans un grènetis.

La lecture de la légende de l'avvers, telle que j'ai l'honneur de vous la proposer, vous paraîtra sans doute hardie, extraordinaire, peut-être même impossible à admettre. Je m'empresse donc avant tout de la justifier.

Le type distinctif et caractéristique de cette pièce, est la lettre S du champ que, sur des monnaies de Mâcon, quelques numismates ont prise pour l'initiale de *Stephanus* (Étienne), comte de Mâcon; mais elle n'a, de l'avis de M. Lelewel, d'autre signification, que celle de *Signum*. Il pense, avec raison, que cette lettre constitue le signe local de l'atelier de Mâcon, et il cite, à l'appui de son opinion, d'abord un denier de Philippe I^{er}, roi de France, et ensuite ceux que Rodolphe, roi de Bourgogne (995-1052), frappa à Lyon, dont l'atelier doit avoir exercé de l'influence sur celui de Mâcon (1). L'opinion du savant numismate me paraît d'autant plus plausible que, sur le denier dont je m'occupe, la lettre S ne peut certainement pas être regardée comme l'initiale d'un nom propre quelconque. Il y a donc lieu de croire qu'elle indique l'atelier de Mâcon, supposi-

(1) LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, t. I, pp. 159, 176.

tion que la forme pattée des deux croisettes qui l'entourent, semble confirmer.

Si ma manière de voir est juste, la lecture de la légende de l'avvers est justifiée à son tour, et dès lors, plus de doute, la monnaie est de Mâcon.

Je passe maintenant à l'examen des caractères de la légende. La première lettre, qui suit la croisette, est formée par deux simples traits (H). Votre propre expérience, Monsieur, vous a déjà fait connaître que, sur les monnaies du moyen âge, la lettre M était d'abord formée par les deux jambages que le graveur reliait par un v ou par un trait oblique ou horizontal (/ —). Souvent, très-souvent, ces ligatures étaient omises ou oubliées, et la lettre M était simplement figurée par les deux jambages. Serait-ce commettre une hérésie numismatique si je supposais que, sur votre denier, comme sur tant d'autres, les deux H doivent être regardés pour un M ? Je ne le crois pas, et j'ose me flatter de l'espoir que vous en jugerez comme moi. La seconde lettre est un A renversé et relié à la troisième qui est un D. Cette dernière est suivie d'un I. La cinquième formée au moyen d'un L couché (L) doit être probablement prise pour un C. La sixième lettre O ne peut pas laisser de doute; la septième est un N relié à un I, comme à l'avvers le M l'est au V. La huitième est un S et la neuvième un E à rebours.

Je crois donc, jusqu'à preuve contraire, que la légende doit être lue MADICONISE et que votre denier appartient à Mâcon.

Reste à savoir quel est le comte de Mâcon qui la fit fabriquer ? Le nom de Guillaume inscrit au revers pourrait résoudre l'énigme, s'il n'y avait eu, à Mâcon, qu'un

seul comte de ce nom, mais il y en eut plusieurs : Guillaume le Grand ou Tête Hardie (1078-1085), Guillaume II, dit l'Allemand (1097-1107), Guillaume III, dit l'enfant (1107-1127), Guillaume IV (1127-1156), Guillaume V (1184-1224). Ne faudra-t-il pas donner votre denier à Guillaume IV ? Le module, la forme des croisettes, en un mot, tout l'ensemble du type paraît le faire remonter vers le milieu du XII^e siècle. N'oublions pas aussi que sous Philippe I^{er}, roi de France, la monnaie mâconnaise n'était pas encore émancipée de l'autorité royale, tandis que sur le denier dont je m'occupe, toute idée de vasselage semble avoir été entièrement oubliée.

N^o 5. *Av.* Monogramme du Christ, composé de XP.

Rev. Dans le champ : CÆE—IVICT—SÆR (*Cæsar invictus*).

Vous connaissez, Monsieur, le rôle que le nom de Jules César a joué sur les monnaies de Sancerre (*sacrum Cæsaris*), localité qui avait la prétention d'avoir été fondée par le conquérant romain. Cette considération pourrait faire supposer que cette monnaie est de Sancerre. Cependant je ne suis pas disposé à le croire. Elle est, comme les trouvailles l'ont démontré, du XI^e siècle⁽¹⁾, mais elle est toujours mêlée à des monnaies impériales et même son type n'est nullement français. Je crois donc que c'est une monnaie impériale, à un type tout à fait passager, peut-être frappée à Mayence où le monogramme du Christ fut employé, mais modifié par une crose.

(1) GROTE, *Blätter für Münzkunde*, 1857, p. 145.

N° 4. *Av.* Légende indéchiffrable. Deux crosses en sautoir; au-dessus et au-dessous un globule.

Rev. Légende embrouillée dans laquelle je crois reconnaître DIVIONENSIS.

Cette pièce me semble une contrefaçon maladroite du denier de Hugues IV, duc de Bourgogne (1218-1272), et que M. Lelewel a publié, pl. IX, fig. 10. Les crosses en sautoir et la légende dégénérée du revers m'ont suggéré cette opinion.

N° 5. *Av.* ... NON... RVICT. Quadrilatère surmonté d'un angle (espèce de temple) et portant COLO — NIT; à côté deux annelets.

Rev. ✠ H... OTGERVS IDNI. Croix pattée cantonnée de deux croisettes et de deux globules.

S'il fallait s'en rapporter à l'inscription du temple (*colonia*), nul doute que ce dernier ne dût être attribué à Cologne; mais la légende du revers (*Hnotgerus*) s'oppose à l'admission d'une pareille opinion, aucun évêque du nom de *Notgerus* n'ayant occupé le siège épiscopal de Cologne. Le nom de cette ville inscrit sur ce denier ne serait-il pas son passe-port, ou n'indiquerait-il pas qu'il a été fabriqué selon le poids de Cologne, en un mot ne serait-ce pas le *turonus* des gros tournois? Ce qui me fait penser ainsi, c'est la légende de l'avvers, dont les dernières lettres ..R.ÆICT... pourraient bien faire *Trajectensis* ou *Trajectum*, Maestricht.

La légende du revers : ✠ H..OTGERVS IDNI, indique probablement le nom de celui qui frappa la monnaie. Faut-il y voir Notger (*Hotgerus* ou *Notgerus*), évêque de Liège

(971-1008) qui, en cette qualité, pouvait faire frapper monnaie à Maestricht? Si les dernières lettres IDNI de la légende indiquaient *episcopus*, je n'aurais plus le moindre doute au sujet de l'attribution que je propose, et je serais d'autant plus convaincu de son exactitude que le type de ce denier appartient à la première moitié du xi^e siècle. Conrad le Salique (1024-1059) l'a employé à Maestricht même, et Herman II, évêque de Cologne (1056-1056), le fit figurer sur les deniers qu'il frappa dans sa résidence. D'un autre côté, je dois faire remarquer aussi qu'à Maestricht, la monnaie épiscopale ne semble pas encore avoir été émancipée pendant la première moitié du xi^e siècle; les dessins des deniers que vous avez bien voulu me communiquer en 1851, ont fait connaître des types de transition entre la monnaie impériale et la monnaie épiscopale de la ville de Maestricht: ils portent le profil de saint Lambert (*sanctus Lambertus*), sans le nom de l'évêque (1).

N^o 6. *Av.* ...ISIONI. Église avec enceinte.

Rev. ✱ OTGERV..... Croix cantonnée de deux annelets vides et deux annelets au centre orné.

Cette monnaie appartient probablement à une localité de la Belgique dont elle a tout l'aspect; mais il m'est impossible de tirer un sens des lettres ...ISION... Serait-elle de Bruxelles? Le nom d'*Otgerus* qu'on lit sur les deniers frappés en cette ville au commencement du xi^e siècle, le ferait supposer avec quelque probabilité. Je n'ose, toutefois, me prononcer d'une manière définitive.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. I, p. 579.

N 7. *Av.* Légende à lettres embrouillées, dans lesquelles je crois reconnaître : *Carl. imper...*, monogramme de *Carolus*.

Rev. ✠ N $\overline{\Delta}$ DVNVN. Dans les cantons de la croix
C— $\overline{\Delta}$ —I—V.

Je pense que la lecture de la légende du revers doit être commencée par les lettres de la croix et qu'il faut lire *Castrum Nadunum* pour *Castrum Nandonis*, Château Landon. Le type de cette pièce démontre assez qu'elle est une imitation relativement moderne des deniers carlovingiens frappés à Château-Landon, où le type royal a été immobilisé.

Je passe quelques-unes de vos monnaies sur lesquelles je n'ai pas encore des éclaircissements suffisants, pour en venir à celles qui me paraissent appartenir aux Pays-Bas.

N° 8. *Av.* GV $\overline{\epsilon}$ LM $\overline{\epsilon}$ ($\overline{\epsilon}$ couché) $\overline{\epsilon}$... (Guilelmus). Buste barbu, avec le pallium et de face entre quatre globules.

Rev. S.I... NS.... Crosse autour de laquelle : BA.I
— .MDI.

Nul doute que cette pièce ne soit un denier épiscopal : le pallium dont est orné le buste et la crosse sont là pour en témoigner. C'est donc parmi les évêques du XI^e siècle qu'il faut chercher ce Guillaume.

Ne serait-il pas Guillaume, évêque d'Utrecht (1054-1076)? Je suis d'autant plus disposé à lui donner cette monnaie que, sur les monnaies qu'il frappa à Groningue, figure également une crosse avec une inscription *baculus*. Je crois aussi apercevoir, dans la légende du revers, des

restes de lettres qui pourraient bien former *Sanctus Martinus*, saint patron de la ville d'Utrecht. Si ma conjecture est juste, ce serait une monnaie de l'évêque Guillaume, frappée à Utrecht.

N° 9. *Av.* SANCTVS (à rebours) (*l*) AM. Profil gauche dans un grènetis.

Rev. ✠ T....NSTIS. (*Trajectensis*). Clef entourée de CLAVIS.

Cette pièce est indubitablement de Maestricht, et fut frappée pendant la seconde moitié du xi^e siècle, lorsque la monnaie épiscopale des évêques de Liège n'était pas encore émancipée dans la ville de Maestricht. La clef, emblème de l'atelier de cette ville, était l'attribut de saint Servais, son saint patron, et figura encore parfois sur les monnaies de Maestricht du xiii^e siècle. Le nom de saint Lambert, qui figure sur notre denier, indique simplement qu'il fut frappé sur le territoire de Maestricht, qui appartenait au patrimoine de saint Lambert, en d'autres termes à l'évêché de Liège.

N° 10. GOZELO-DVX. Homme debout à droite devant....(?)

Rev. SCA MARIA. Profil de la Vierge à droite, tenant un lis.

Le nom de Gothelon (*Gozilo*), avec la qualité de duc, doit faire attribuer cette monnaie au duc de Lothier de ce nom (1025-1044). Dans quelle localité l'a-t-il frappée? C'est une question que je me propose d'examiner. Le nom et l'effigie de la Vierge qui figurent sur le revers, trancheraient certainement la question, si, dans le duché de Lothier il

n'y avait eu qu'une seule localité dans laquelle la Vierge fut reconnue comme sainte patronne. Malheureusement, pour nous, la plupart des églises bâties le long de la Meuse l'avaient adoptée pour sainte patronne. Ainsi, à Herstal, à Maestricht, à Huy, à Dinant, à Aix-la-Chapelle, etc., partout c'est à la Vierge qu'est dédiée l'église principale. Il n'y a donc, me paraît-il, d'autre moyen de trouver cette localité, qu'en recherchant celle dans laquelle Gothelon avait l'habitude de résider; car ailleurs c'était l'empereur ou le seigneur qui frappait monnaie. Herstal, comme je l'ai déjà dit ailleurs, était possédé par les ducs de Lothier. Cet ancien palais des Carlovingiens était devenu probablement la résidence des ducs de Lothier, lorsque les seigneurs lorrains commencèrent à s'émanciper de l'autorité impériale et dueale. Cette conjecture me paraît d'autant plus vraisemblable, qu'au moment où Henri fut à Maestricht en 1041, Gothelon y arrive avec son fils Godefroi, et prie le roi de vouloir donner à Ermengarde, les villages de Herve, de Vaals, de Néau et de Fauquemont, situés dans le *pagus* de Liège (1). Or, Herstal ne se trouve qu'à trois lieues et demie de Maestricht, et son église primitive fut dédiée à la Vierge, qui partagea ensuite avec saint Charlemagne la protection de Herstal. On voit encore, du reste, l'effigie de la Vierge tenant une fleur sur un denier frappé à Herstal, par Godefroi III, duc de Lothier (1145-1190) (2). Je suis donc très-disposé à croire que votre denier est de Gothelon, duc de

(1) Charte du 15 février 1041, dans LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. I, p. 109.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. IV, pl. XIX, n^o 6.

Lothier et qu'il appartient à l'atelier de Herstal. Peut-être le n° 12 appartient-il également au même seigneur.

N° 11. *Av...* ⓄNIRRDVZEP... Effigie épiscopale tenant une crosse et à droite.

Rev... VINACI. Cerf courant gauche.

Depuis longtemps j'avais considéré cette pièce comme appartenant à l'atelier de Visé, ancienne possession des évêques de Liège sur la Meuse. Enfin, une heureuse découverte a confirmé mon opinion. M. de Coster a trouvé, dans un trésor de monnaies des plus importants et dont les numismates attendent la publication avec une juste impatience, des deniers de Henri, évêque de Liège (1075-1091), frappés à Visé et portant également un cerf semblable à celui de votre pièce. Il n'y a donc pas de doute qu'elle ne soit de Visé. Mais, à coup sûr, ce n'est pas de Henri évêque ; elle est d'un type antérieur et très-probablement contemporaine du denier de Gothelon, dont je vous entretenais tantôt. Cette circonstance me fait croire que la légende de l'avvers doit être lue : RENARDUS EPS et qu'elle indique Reginard, évêque de Liège, qui occupa le siège épiscopal de 1025 à 1038. Peut-être faut-il y lire le nom de son successeur *Nithardus*. Je sou mets volontiers ces conjectures à votre appréciation ; vous pourrez, Monsieur, par leur moyen comparer les légendes de vos monnaies avec les lectures que j'ai l'honneur de vous proposer.

Agréé, etc.

CII. PIOT.

Bruxelles, le 7 août 1856.

